



LA MOBILITÉ EST EN NOUS



COMMUNIQUÉ DE PRESSE
26 AVRIL 2019

**Premier pilote transfrontalier avec la France, le Royaume-Uni et les Pays-Bas
utilisant la technologie *Transfollow***

Un projet pilote basé sur la solution *Transfollow* a été mis en place sur les mois de février et mars 2019 à l'initiative de la FNTR avec ses homologues britanniques (FTA) et hollandais (TLN/Beurtvaartadres). Il marque le début d'une expérimentation transfrontalière intégrant cette technologie pour le transport de marchandises par route. Preuve que ce système est simple à mettre en place et à utiliser, il est une nouvelle étape importante pour le déploiement de la CMR électronique.

Partie intégrante d'une stratégie globale pour la **dématérialisation des systèmes facilitant le transport**, la solution e-CMR *Transfollow* permet une amélioration de la rentabilité des entreprises, une meilleure efficacité et une plus grande visibilité de la chaîne logistique ainsi qu'une action positive sur l'environnement. Le Royaume-Uni soutient les initiatives permettant de **réduire le fardeau administratif pour les entreprises de transport routier de marchandises** et reconnaît les mérites de cette solution et ses avantages en matière de contrôles.

Sous l'égide du Département des Transports britannique, de la FNTR, de FTA et de TLN/Beurtvaartadres, les entreprises ayant participé à cette expérimentation sont les **Transports FIOLET** pour la France, **Brian Yeardley Continental** pour le Royaume-Uni et **International Road Ferry** pour les Pays-Bas.

La CMR papier est un document officiel obligatoire accompagnant l'expédition de marchandises à l'international, établit entre un expéditeur, une entreprise de transport et un destinataire. C'est le seul document attestant du contrat de transport et permettant au conducteur de savoir ce qu'il doit charger et livrer. Avec cette CMR électronique, les expéditeurs et les opérateurs de transports, peuvent **agir, stocker et échanger des informations logistiques d'une manière sécurisée et en temps réel, au sein de la chaîne logistique**.

L'enregistrement en temps réel des données permet aux utilisateurs de **recevoir les informations sur les marchandises transportées de manière instantanée**, pour que des actions éventuelles, telles qu'initier une procédure légale, facturer voire même engager des actions dans le cadre de dommages à la marchandise lors de la livraison, puissent être prises plus rapidement, plus efficacement et au moindre coût.

Le passage au numérique permet aussi de **réduire l'impact environnemental des échanges de marchandises**, en utilisant moins de papier et en fournissant des informations permettant d'améliorer la chaîne logistique. Cela permet aussi de **réduire les erreurs humaines potentielles** et d'être utilisée sur différentes plateformes multi-langues dans le cadre d'une application internationale.

La prochaine étape du projet, qui consiste en l'évaluation du protocole additionnel e-CMR par le Royaume-Uni pour le ratifier, pourrait être effective d'ici fin 2019.

Contacts presse FNTR

Vanessa Ibarlucea : 07 84 38 62 32 - vanessa.ibarlucea@fntr.fr